

<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b> Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	6
Présents	40	Absents non représentés :	1
<b>VOTANTS</b>			<b>46</b>

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 27 février 2017, après convocation légale reçue le 21 février 2017, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, Mme Martine CASADEI, Mme Patricia COURTIER, M. Jean-Claude DANY, M. Dominique DESFOUR, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Mme Sylviane FERRARO, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, Mme Annie GARNERO, M. Gérard GERENT, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Thierry LAGNEAU, M. Bernard LEMEURE, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, Mme Mireille PEREZ, M. Michel PERRAND, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Fabienne THOMAS, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT, Mme Sylviane VERGIER.

**Etaient Absents représentés :**

M. Jean BERARD, (pouvoir donné à M. Christian TORT), Mme Sandrine BRAUD, (pouvoir donné à M. Thierry LAGNEAU), M. Didier CARLE, (pouvoir donné à M. Pierre GABERT), M. Alain MILON, (pouvoir donné à M. Jacques GRAU). Mme Véronique MURZILLI, (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), Mme Isabelle VINSTOCK, (pouvoir donné à M. Christian GROS).

**Etait Absent non représenté :** M. Rémy ARNAUD.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **Mme Karine CANDALE** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Elaboration du troisième Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat**

Monsieur Christian TORT, Vice-président, indique à l'assemblée que depuis janvier 2006, la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat mène une politique volontariste en matière d'habitat au travers de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un premier Programme Local de l'Habitat suivi d'un deuxième programme approuvé en janvier 2012.

Le PLH est un document d'observation, d'orientations et de programmation des actions en matière de politique de logement à l'échelle d'un territoire dans un souci de répondre de manière efficace aux aspirations résidentielles des ménages dans toutes leurs diversités et attentes.

**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LES SORGUES DU COMTAT**

Le deuxième PLH, couvrant la période 2012-2017, a fait l'objet d'un premier bilan à mi-parcours ayant reçu un avis favorable du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, ce 2<sup>ème</sup> PLH entame sa dernière année de mise en œuvre et le territoire communautaire des Sorgues du Comtat se voit élargi à deux nouvelles communes : Bédarrides et Sorgues.

Aussi, conformément au Code de la construction et de l'habitation, la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat doit lancer l'élaboration de son 3<sup>ème</sup> PLH.

Le programme local de l'habitat définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Le PLH comprend :

- un diagnostic portant sur l'analyse du marché de l'habitat et des évolutions en cours, sur la mise en évidence des besoins, des dysfonctionnements, des déséquilibres et de leurs conséquences
- des orientations stratégiques : selon le choix de développement, les objectifs stratégiques en matière de production de logements et d'intervention sur le parc existant pour répondre aux dysfonctionnements, et déclinés pour chaque commune
- un programme d'actions opérationnel qui quantifie et localise la production ou l'intervention ; précise les moyens mis en œuvre, notamment financiers ; identifie les acteurs et leurs rôles dans la réalisation de chaque action ; fixe l'échéancier de mise en œuvre.

Le PLH définit également les conditions de mise en place d'un dispositif d'observation de l'habitat sur son territoire qui porte sur l'analyse de la conjoncture du marché immobilier; le suivi de la demande de logement locatif social et le suivi des évolutions constatées dans le parc de logements locatifs sociaux et le parc de logements privés.

Le périmètre de mise en œuvre opérationnelle du PLH sera celui de la Communauté de Communes. Cependant, il semble important que le périmètre d'étude prenne en compte les interrelations avec les deux bassins de vie, celui d'Avignon et celui de Carpentras. Ce périmètre d'étude permettra d'apprécier avec justesse les dynamiques qui participent à l'évolution du territoire de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat.

La Communauté de Communes associera à l'élaboration de son PLH les services de l'Etat, les communes et établissements publics compétents en matière de plan local de l'urbanisme, directement concernés ainsi que toute autre personne morale qu'il juge utile. Les personnes susceptibles de participer à la démarche sont mentionnées dans la liste ci-jointe.

Cette délibération sera notifiée aux personnes morales associées à l'élaboration du PLH et transmise au Préfet du Département de Vaucluse.

Dans un délai de trois mois à compter de la transmission de la délibération, le Préfet portera à la connaissance du Président des Sorgues du Comtat toutes informations utiles

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le : 1.03.2017

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LES SORGUES DU COMTAT

ainsi que les objectifs locaux à prendre en compte en matière de diversité de l'habitat et de répartition équilibrée des différents types de logements.

VU le Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU le Programme Local de l'Habitat des Sorgues du Comtat adopté en janvier 2012 ;

VU la liste des personnes associées ci-annexée ;

**Le Conseil Communautaire,**

**Monsieur Christian TORT, Vice-président, entendu,**

**Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**AUTORISE** le Président, ou en son absence les Vice-présidents à engager la procédure d'élaboration du troisième PLH des Sorgues du Comtat et à signer tout document y afférent ;

**SOLLICITE** le porter à connaissance des services de l'Etat ;

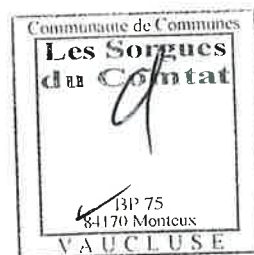
**APPROUVE** la liste des personnes associées à la démarche.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes  
Les Sorgues du Comtat**

**Le Président,**



Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
Envoyé le :  
Affiché le : 1.03.2017

# PERSONNES ASSOCIEES

PEH 3:CCSC

ORGANISME

	ORGANISME
<b>Communes et intercommunalités</b>	Mairie de Montoux Mairie d'Althen-des-Paluds Mairie de Pernes-les-Fontaines Mairie de Bédarrides Mairie de Sorgues Communauté d'Agglomération du Grand Avignon Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat Venaissin Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze
<b>Autres collectivités territoriales</b>	Conseil Départemental de Vaucluse Conseil Régional de PACA
<b>Bailleurs sociaux</b>	Mistral Habitat Grand Deltat Habitat Grand Avignon Résidences Phocéenne d'Habitations ERILIA Société Française des Habitations Economiques Groupe Arcade Nouveau Logis Provençal SEM de Sorgues
<b>Associations agréées et professionnels</b>	Association Départementale pour l'Information sur le Logement du Vaucluse SOLIHA 84 ACTION LOGEMENT Agence SOLIGONE ARHLM UNPI Fédération des promoteurs immobiliers de Provence CAPEB de Vaucluse Fondation Abbé Pierre Handitoit Association RHESO Agence d'Urbanisme de l'Aire Avignonnaise API Provence
<b>Chambres consulaires</b>	Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Vaucluse Chambre d'Agriculture de Vaucluse Chambre des Notaires
<b>Etat / Partenaires institutionnels</b>	Services de l'Etat en Vaucluse - Préfecture Services de l'Etat en Vaucluse - DDT Services de l'Etat en Vaucluse - DDCS ANAH DREAL Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale de Vaucluse Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse Mutualité Sociale Agricole Caisse des Dépôts et Consignations Etablissement Public Foncier Régional PACA CAUE